



CIRANO

Allier savoir et décision

Une perspective en temps réel de l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail au Canada

ETIENNE LALÉ

2020PE-05

PERSPECTIVES / INSIGHTS
Texte d'opinion / Opinion Piece



Un article de la catégorie Perspectives est un texte d'opinion court présentant une analyse éclairée et rigoureusement documentée. Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

ISSN 2563-7258 (version en ligne)

[24 Avril 2020]

Une perspective en temps réel de l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail au Canada

ETIENNE LALÉ

PROFESSEUR, ÉCOLE DES SCIENCES DE LA GESTION DE L'UQAM

CHERCHEUR ET FELLOW CIRANO

Cet article présente un portrait détaillé en temps réel de l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail au Canada. Ce portrait est basé sur des données inédites issues de l'application de pointage d'activité en ligne Homebase (cf. Annexe méthodologique). Ces données permettent de construire une mesure des heures totales travaillées à partir du niveau le plus microscopique, c'est-à-dire en agrégeant à partir des heures de début et de fin d'activité quotidienne des salariés qui sont enregistrés sur l'application. Le portrait du marché du travail conçu de cette manière est à la fois plus riche et plus actuel que celui qu'offrent les statistiques officielles de l'emploi et du chômage.

Les données permettent de mesurer l'activité économique des entreprises qui ont choisi d'utiliser l'application Homebase. Par construction, il s'agit donc d'un échantillon sélectionné d'entreprises ; celles qui souhaitent utiliser les services d'Homebase en matière d'optimisation de l'organisation, de la coordination des salariés et du calcul des fiches de paie. Ces entreprises opèrent majoritairement dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, du commerce de détail et des services professionnels. Chacun de ces secteurs représente entre 10% et 15% de l'emploi total. Les entreprises qui utilisent l'application sont généralement des petites et moyennes entreprises. La Colombie Britannique et l'Ontario sont légèrement surreprésentés dans les données, suivis par le Québec. Enfin, les données ne portent bien sûr que sur les salariés qui sont payés à l'heure ; ceux-ci représentent environ 60% du salariat lorsqu'on considère l'ensemble des secteurs économiques. Ces précisions étant posées, cette focale de l'emploi des salariés payés à l'heure dans ces secteurs des services est particulièrement intéressante pour étudier l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail au Canada. En effet, ces secteurs sont ceux qui sont le plus durement impactés par la crise actuelle.

1. Les heures totales travaillées ont diminué de plus de 60% depuis le début de la crise

Les heures totales travaillées quotidiennement ont diminué de plus de 60% et l'essentiel du recul de l'activité a eu lieu entre le 15 et le 22 Mars 2020.

La Figure 1 présente l'évolution du nombre total d'heures travaillées quotidiennement depuis le 23 Février 2020. Le nombre total d'heures travaillées en moyenne chaque jour de la semaine dans les entreprises de l'échantillon de base (cf. annexe méthodologique) est normalisé à 100 par rapport à la période de référence (à savoir les quatre semaines de la période allant du 19 Janvier au 15 Février 2020). Les heures totales travaillées quotidiennement ont diminué de plus de 60%.

Bien que l'essentiel de cette baisse se produise durant la semaine du 15 Mars, elle se poursuit durant la semaine suivante. Comme les statistiques de marché du travail de Statistique Canada pour Mars 2020 ont pour semaine de référence la période du 15 au 21 Mars, elles ne permettent de mesurer qu'une partie seulement de la dégradation de la situation sur le marché du travail canadien. Depuis la fin du mois de Mars 2020, le nombre total d'heures travaillées semble s'être stabilisé.

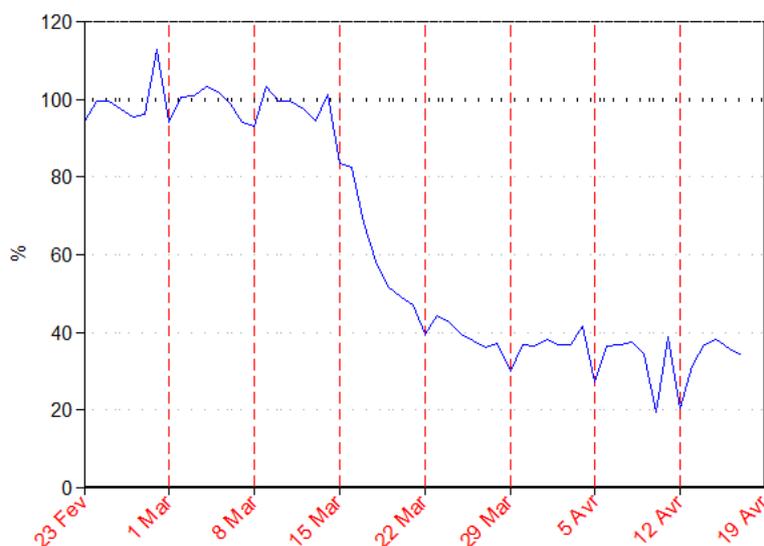


Figure 1: Évolution des heures totales travaillées (calcul de l'auteur à partir des données Homebase)

2. La diminution des heures travaillées s'explique par la baisse du nombre d'employés présents sur le lieu de travail

La Figure 2 présente la distribution des heures travaillées dans les entreprises de l'échantillon de base¹ chaque semaine depuis la fin du mois de Février 2020. Les

heures travaillées sont normalisées à 1 par rapport à la période de référence. Ainsi, pendant les trois premières semaines, les heures sont concentrées autour de 1, ce qui indique que les entreprises opèrent autour de leur niveau d'activité habituel - il y a des déviations à la hausse ou à la baisse par rapport à ce niveau habituel, et l'essentiel des heures travaillées est exactement au niveau habituel indiqué par la barre de l'histogramme en 1. Durant la semaine du 15 Mars, la distribution se déplace vers la gauche. Dans les semaines suivantes, la distribution présente une concentration des entreprises dans lesquelles on enregistre exactement 0 heure travaillée. La réduction d'activité ne s'effectue donc pas, comme c'est parfois le cas durant un ralentissement économique, par un partage du temps de travail consistant à maintenir les salariés sur le lieu de travail en les employant à temps partiel. Au contraire, les heures totales travaillées diminuent parce que les salariés payés à l'heure ne se rendent plus sur le lieu de travail.

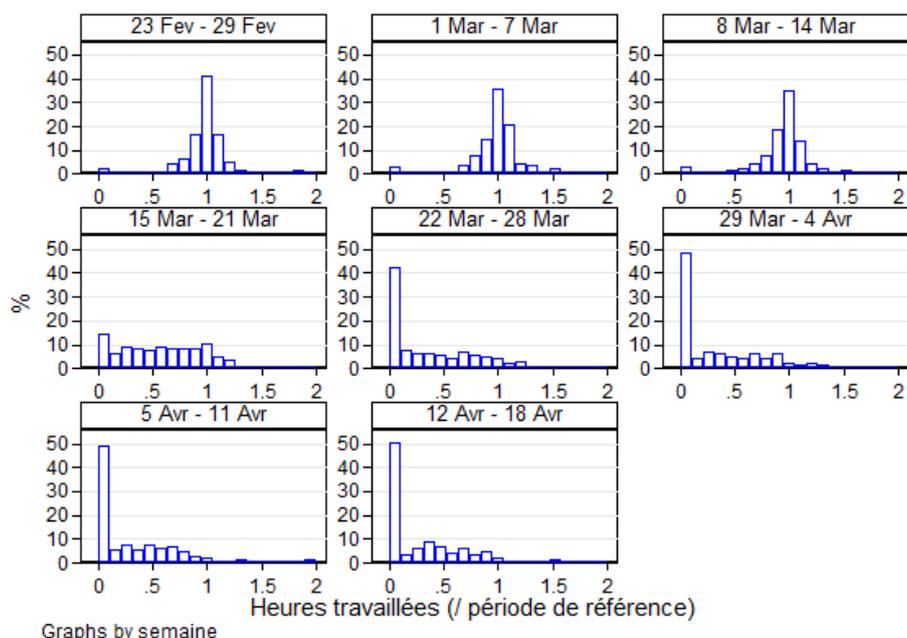


Figure 2: Distribution des heures totales travaillées par semaine (calcul de l'auteur à partir des données Homebase)

3. La baisse des heures totales travaillées est très inégale selon le secteur d'activité

La Figure 3 présente l'évolution des heures totales travaillées selon le secteur d'activité. Deux résultats principaux se dégagent. Premièrement : la baisse d'activité est assez synchronisée entre les différents secteurs, puisque tous enregistrent l'essentiel de leur variation d'heures totales travaillées durant la semaine du 15 Mars 2020. Le deuxième résultat concerne la disparité entre secteurs s'agissant du niveau auquel se stabilisent les heures travaillées après le 29 Mars 2020. En effet, dans les services tels que les soins personnels, le fitness et la beauté, l'activité économique est proche de 0 à partir de la semaine du 22 Mars 2020. Dans le secteur des

services professionnels tels que, par exemple, l'audit ou la comptabilité, l'activité se maintient à environ 50% de son niveau antérieur. Il est vraisemblable que ces disparités s'expliquent en partie par la possibilité d'adapter certaines activités par le travail à distance. Par ailleurs, ces écarts impliquent nécessairement de fortes inégalités sectorielles en termes de pertes salariales.

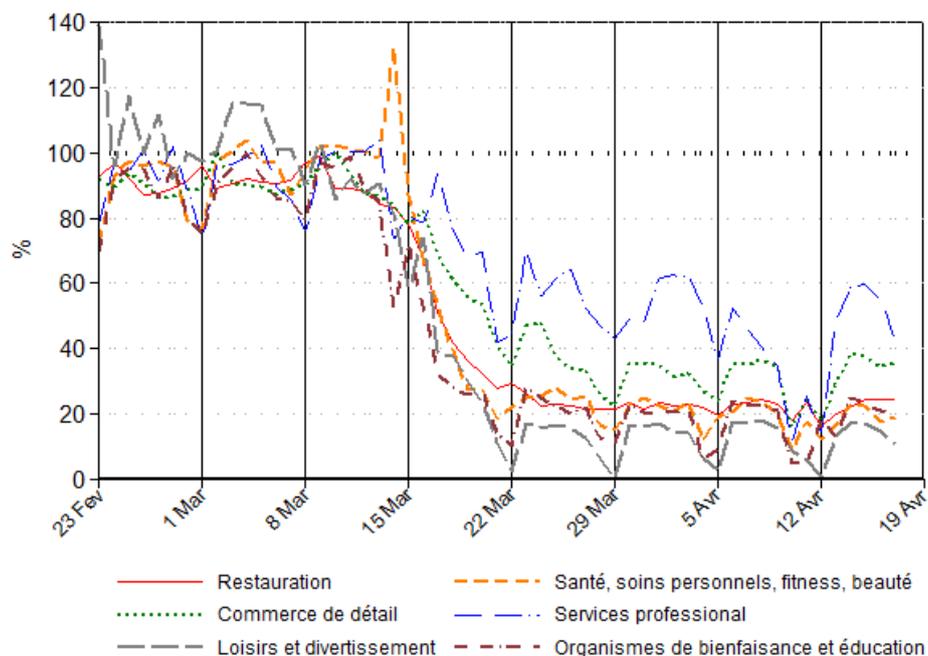


Figure 3: Évolution des heures travaillées selon le secteur d'activité (calcul de l'auteur à partir des données Homebase)

Conclusion

Les heures totales travaillées ont diminué de plus de 60% pour les travailleurs payés à l'heure dans les secteurs des services couverts par nos données. Cette évolution s'explique par la baisse du nombre d'employés présents sur le lieu de travail. La baisse des heures totales travaillées présente des disparités sectorielles, qui impliquent elles-mêmes de fortes inégalités en termes de pertes salariales.

Nos résultats offrent une image détaillée, en temps réel, de l'impact de la COVID-19 sur l'emploi des travailleurs canadiens payés à l'heure dans les principaux segments du secteur des services. Les segments du marché du travail sont corrélés entre eux quant à leur état de santé, si bien qu'une détérioration de l'emploi dans nos données a de forte chance de coïncider avec une dégradation d'ensemble du marché du travail au Canada.

Annexe méthodologique

Les données proviennent de l'application de pointage en ligne Homebase : <https://joinhomebase.com/data/covid-19/>. Créée et utilisée aux États-Unis, l'application Homebase est aussi utilisée par des milliers d'entreprises présentes sur le territoire canadien. Chaque observation de cette base est une donnée entreprise-établissement-travailleur-journée-de-travail. L'analyse présentée ici est organisée autour d'un échantillon de base constitué de la manière suivante. Les quatre semaines de la période allant du 19 Janvier au 15 Février 2020 forment la période de référence. Les entreprises sélectionnées dans l'échantillon sont celles qui enregistrent au moins 5 heures de travail hebdomadaire dans au moins trois des quatre semaines de la période de référence. Les heures totales travaillées sont calculées chaque jour de la semaine de chacune des quatre semaines de la période de référence. Elles sont ensuite moyennisées sur ces quatre semaines. A titre d'exemple, ce calcul donne, entreprise par entreprise, le nombre d'heures travaillées pour le Lundi moyen de la période de référence, le Mardi moyen de la période de référence, etc. Enfin, toutes les analyses sont réalisées en pondérant chaque entreprise par le nombre total d'heures travaillées dans l'entreprise durant la période de référence.

NOTE

¹ Comme les calculs sont effectués dans l'échantillon de base, les résultats ne sont pas expliqués par d'éventuels changements de composition. Par exemple, l'échantillon reste inchangé en termes de composition sectorielle et géographique, si bien que les différences d'impact de la COVID-19 selon les secteurs ou les provinces ne jouent aucun rôle dans les évolutions constatées sur la Figure 2.